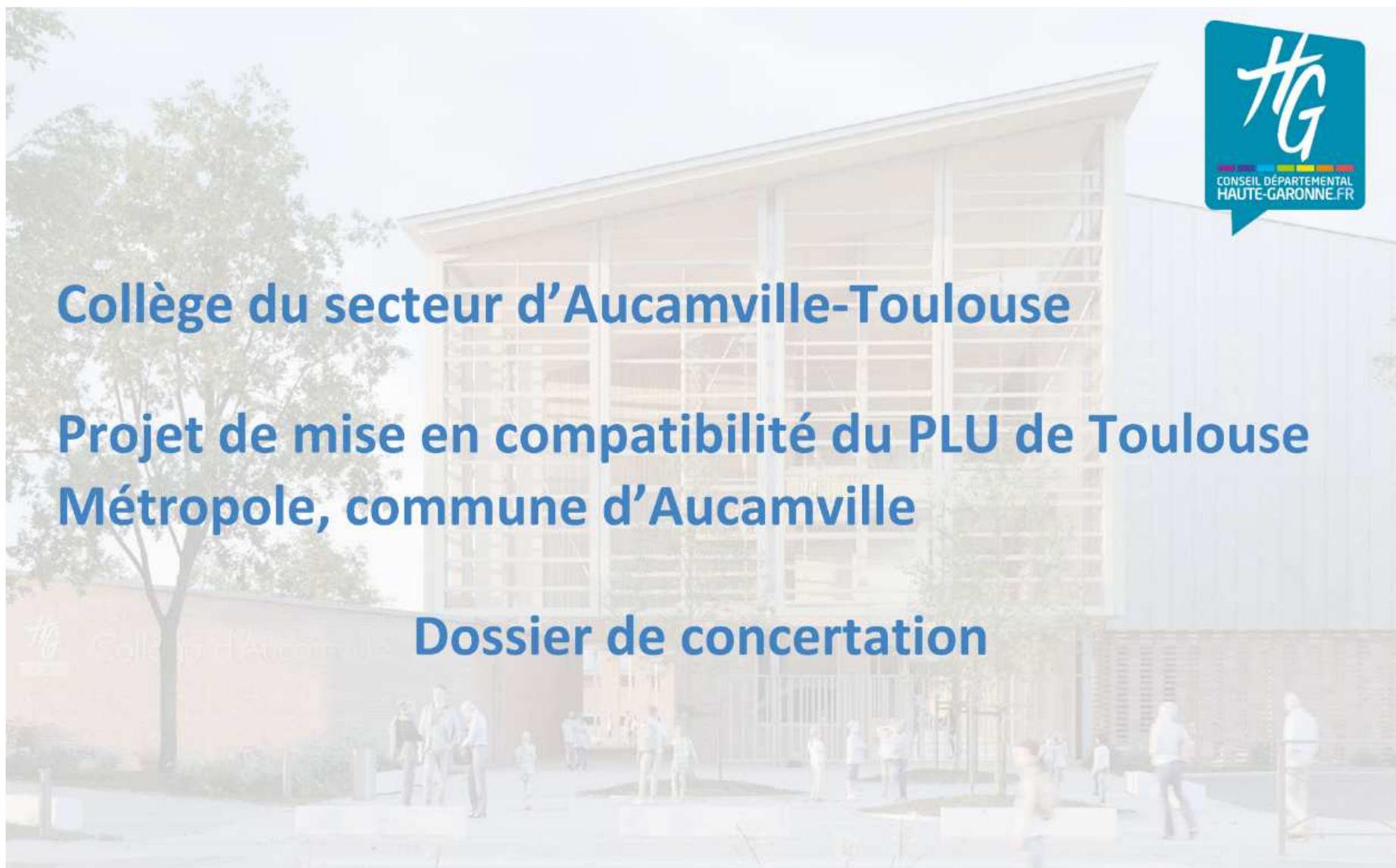




## **Collège du secteur d'Aucamville-Toulouse**

### **Projet de mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune d'Aucamville**

#### **Dossier de concertation**





## TABLE DES MATIERES

<b>Préambule</b>	<b>4</b>
<b>Pourquoi une concertation sur la mise en compatibilité du PLU ?</b>	<b>5</b>
<b>Qu'est-ce qu'une mise en compatibilité ?</b>	<b>6</b>
Des documents d'urbanisme pour aménager le territoire .....	6
Le document d'urbanisme pour la commune d'Aucamville .....	6
Qu'est-ce qu'une MECDU ? .....	6
<b>Déroulé de la concertation</b>	<b>7</b>
Le périmètre de la concertation MECDU du Collège du secteur d'Aucamville-Toulouse.....	7
Comment s'informer ? .....	7
Comment donner son avis ? .....	8
Les suites de la concertation .....	8
<b>Un projet de collège dans le pôle Nord de Toulouse Métropole qui revêt un caractère d'intérêt général</b>	<b>9</b>
Le projet de collège du secteur d'Aucamville-Toulouse .....	11
Le programme.....	13
L'accès et la desserte du futur collège.....	13
La prise en compte du boisement, comme atout à valoriser .....	14
La prise en compte du site pour la conception du projet du collège .....	14
Les bâtiments envisagés .....	17
La cour de récréation et les espaces verts envisagés .....	19
<b>Articulation du projet avec le PLU d'Aucamville</b>	<b>20</b>
Compatibilité du projet avec le PADD du PLUi-H en cours d'élaboration .....	21
1- Le socle : .....	21
2- Le scénario d'accueil et d'aménagement : .....	22
Enjeux écologiques - Résultats intermédiaires des inventaires naturalistes au 01 juin 2023 .....	23
Identification et délimitation des zones humides : .....	23
Identification des arbres à enjeux : .....	25
Etat des lieux des connaissances naturalistes sur la zone de projet au 1 <sup>er</sup> juin 2023 : .....	28
Les évolutions du document d'urbanisme proposées .....	31
<b>Déroulement de la procédure</b>	<b>33</b>

## Préambule

La présente concertation s'inscrit dans le cadre du projet de création d'un collège par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne sur la commune d'Aucamville. Ce projet est en phase d'études.

Au regard des décisions du 30 mars 2021 et du 20 mai 2021 du Tribunal Administratif de Toulouse annulant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole qui avait été approuvé le 11 avril 2019, les documents d'urbanisme communaux en vigueur avant l'approbation du PLUi-H sont donc redevenus applicables à la date du 20 mai 2021 et servent désormais de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme, dans l'attente d'une nouvelle élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal.

De ce fait, c'est le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse Métropole commune d'Aucamville, approuvé le 19 décembre 2011, qui est aujourd'hui le document d'urbanisme applicable sur le territoire communal d'Aucamville et qui nécessite une mise en compatibilité du fait de la présence d'une zone protégée au titre des Espaces Boisés Classés (EBC) sur le périmètre d'aménagement prévisionnel du collège. Une déclaration de projet est engagée pour emporter cette mise en compatibilité du PLU, d'autant plus que l'accueil d'un nouveau collège dans ce secteur, afin de répondre à l'expansion démographique, présente un caractère d'intérêt général qui sera précisé dans ce dossier.

La procédure de mise en compatibilité du PLU de Toulouse Métropole, commune d'Aucamville, doit faire l'objet d'une concertation pendant son élaboration (article L.103-2 du Code de l'urbanisme) car elle est soumise à une évaluation environnementale. Cette procédure est portée par le Maître d'Ouvrage, à savoir, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le dossier suivant permet :

- De présenter le contexte de cette concertation
- De présenter quelques éléments du projet envisagés à ce jour
- De présenter les éléments de la mise en compatibilité envisagée

## Pourquoi une concertation sur la mise en compatibilité du PLU ?

Le projet de collège se situe sur le territoire communal d'Aucamville doté d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 décembre 2011.

Actuellement, ce document d'urbanisme présente des incompatibilités avec le projet de collège engagé par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. La procédure de mise en compatibilité a pour objet de faire évoluer les dispositions réglementaires du document d'urbanisme applicable sur le site du projet du collège afin de permettre sa réalisation. On note ainsi que le projet nécessite le déclassement en partie d'un Espace Boisé Classé (EBC) présent sur la parcelle concernée et quelques ajustements réglementaires graphiques et/ou écrits.

Il est fait application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, modifié par l'article 40 de la loi n°2020- 1525 du 7 décembre 2020 d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (Loi ASAP), imposant une concertation préalable à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Aucamville lui-même soumis à évaluation environnementale.

En application du Code de l'Urbanisme, cette concertation va permettre de :

- Présenter aux habitants d'Aucamville, de Launaguet et du quartier de Toulouse avoisinant les modifications envisagées pour le document d'urbanisme existant
- Informer le public et le faire participer
- Recueillir les observations, les propositions et répondre aux questions

## Qu'est-ce qu'une mise en compatibilité ?

### Des documents d'urbanisme pour aménager le territoire

Plan Local d'Urbanisme (PLU), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)... , il existe de nombreux documents d'urbanisme. Sous forme de plans, de documents graphiques, de programmes ou d'orientations, ces documents publics traduisent les ambitions de développement et d'aménagement d'un territoire et servent à cadrer l'urbanisation à différentes échelles : quartier, commune, intercommunalité, agglomération. Au niveau communal, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) fixe des règles applicables à l'intérieur des zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles.

### Le document d'urbanisme pour la commune d'Aucamville

La ville d'Aucamville est dotée actuellement d'un PLU approuvé le 19 décembre 2011. Ce document a fait l'objet de deux modifications simplifiées, approuvées le 19 décembre 2013 et le 20 octobre 2022, ainsi que d'une modification, approuvée le 18 février 2016. Une troisième modification simplifiée et une deuxième modification doivent être approuvées en juin 2023.

A noter que le Tribunal Administratif de Toulouse, par décisions du 30 mars 2021 et du 20 mai 2021, a annulé le Plan local d'Urbanisme intercommunal - Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole qui avait été approuvé le 11 avril 2019. Les documents d'urbanisme communaux en vigueur avant l'approbation du PLUi-H sont donc redevenus applicables à la date du 20 mai 2021 et servent désormais de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme, dans l'attente d'une nouvelle élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal.

Par ailleurs, la commune d'Aucamville se situe également dans le périmètre du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de la Grande Agglomération Toulousaine approuvé le 27 avril 2017. Le PLU d'Aucamville doit être compatible avec les orientations et les objectifs définis dans le SCoT.

### Qu'est-ce qu'une MECDU ?

La Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU) est une procédure qui garantit la prise en compte d'un projet par les documents d'urbanisme. Elle permet d'adapter et de modifier ces documents afin que le projet en question soit réalisable.

Le projet du collège du secteur d'Aucamville-Toulouse implique des aménagements et constructions sur une parcelle ouverte à l'urbanisation. Cependant le projet envisagé nécessite le déclassement en partie d'un Espace Boisé Classé (EBC) et quelques ajustements réglementaires graphiques et/ou écrits. Ces modifications seront réalisées via la mise en compatibilité du PLU d'Aucamville.

## Déroulé de la concertation

### Le périmètre de la concertation MECDU du Collège du secteur d'Aucamville-Toulouse

Cette concertation réglementaire porte uniquement sur les modifications du document d'urbanisme nécessaires pour la réalisation du projet de collège. Elle se concentre donc uniquement sur le périmètre qui sera soumis à déclaration de projet (périmètre rouge ci-contre).

La présente concertation a pour vocation de répondre plus particulièrement aux directives de la loi ASAP du 7 décembre 2020 et se concentre essentiellement sur le projet de mise en compatibilité.

A noter que le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU sera soumis à enquête publique. Ce temps d'échange avec la population sera à nouveau l'occasion d'apporter des contributions sur le projet.

### Comment s'informer ?

- En consultant le présent dossier de concertation sous format papier :
  - A la Mairie d'Aucamville, place Jean-Louis Bazerque 31140 Aucamville, aux horaires d'ouverture habituels de la Mairie
  - A la Mairie de Launaguet, 95 chemin des Combes 31140 Launaguet, aux horaires d'ouverture habituels de la Mairie
  - A la Mairie de quartier de Lalande, commune de Toulouse, 3 place Paul Riché 31200 Toulouse, aux horaires d'ouverture habituels de la Mairie de quartier
  - Au siège du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, 1 boulevard de la Marquette 31090 Toulouse, aux horaires d'ouverture habituel du Conseil Départemental
- En se rendant sur le site internet du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et en téléchargeant les différents documents d'information du public

Projet se situant sur la parcelle n°491 section AE



## Comment donner son avis ?

- En écrivant sur les registres de concertation disponibles dans les Mairie d'Aucamville et de Launaguet ainsi que dans la Mairie annexe de Lalande, commune de Toulouse
- En écrivant sur le registre de concertation disponible au siège du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- Par mail sur l'adresse dédiée disponible sur le site du Conseil Départemental : [concertationcollegeaucamville@cd31.fr](mailto:concertationcollegeaucamville@cd31.fr)

## Les suites de la concertation

À l'issue de la concertation, l'ensemble des éléments recueillis fera l'objet d'un bilan qui sera disponible sur le site du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Ce bilan nourrira les décisions concernant le projet et viendra compléter le dossier d'enquête publique, préalable à la déclaration de projet.

## Un projet de collège dans le pôle Nord de Toulouse Métropole qui revêt un caractère d'intérêt général

Pour faire face à la croissance démographique et rééquilibrer les effectifs des établissements existants, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a prévu, entre 2025 et 2027, la construction de onze nouveaux collèges et la reconstruction de deux collèges sur le territoire départemental.

La projection d'effectifs scolaires effectuée à partir des programmations immobilières connues à ce jour sur les différentes zones du territoire confirme que la hausse démographique que connaît le département se poursuivra au-delà de 2024 sur le même rythme que celui constaté actuellement, soit plus de 1 000 élèves de plus chaque année. Ainsi, 66 000 collégiens devraient être accueillis dans les collèges publics en 2030.

→ La nécessité d'implanter de nouveaux collèges dans le Nord toulousain

Tous les collèges du Nord toulousain, excepté le collège Camille Claudel à Launaguet, ont atteint leurs capacités de fonctionnement et de divisions en 2023 ou les atteindront au plus tard en 2026. Pour l'ensemble des collèges situés dans le Nord toulousain, les capacités actuelles sont de 6 532 élèves et 250 classes. Les effectifs prévus en 2029 sont de 7 453 élèves et 267 classes. Il est donc indispensable de créer les deux nouveaux collèges du secteur d'Aucamville-Toulouse et du Paléficat à Toulouse (en cours de réalisation) afin d'éviter un engorgement des collèges existants.

Projection d'effectifs agglomération Nord toulousain - 2021 à 2029

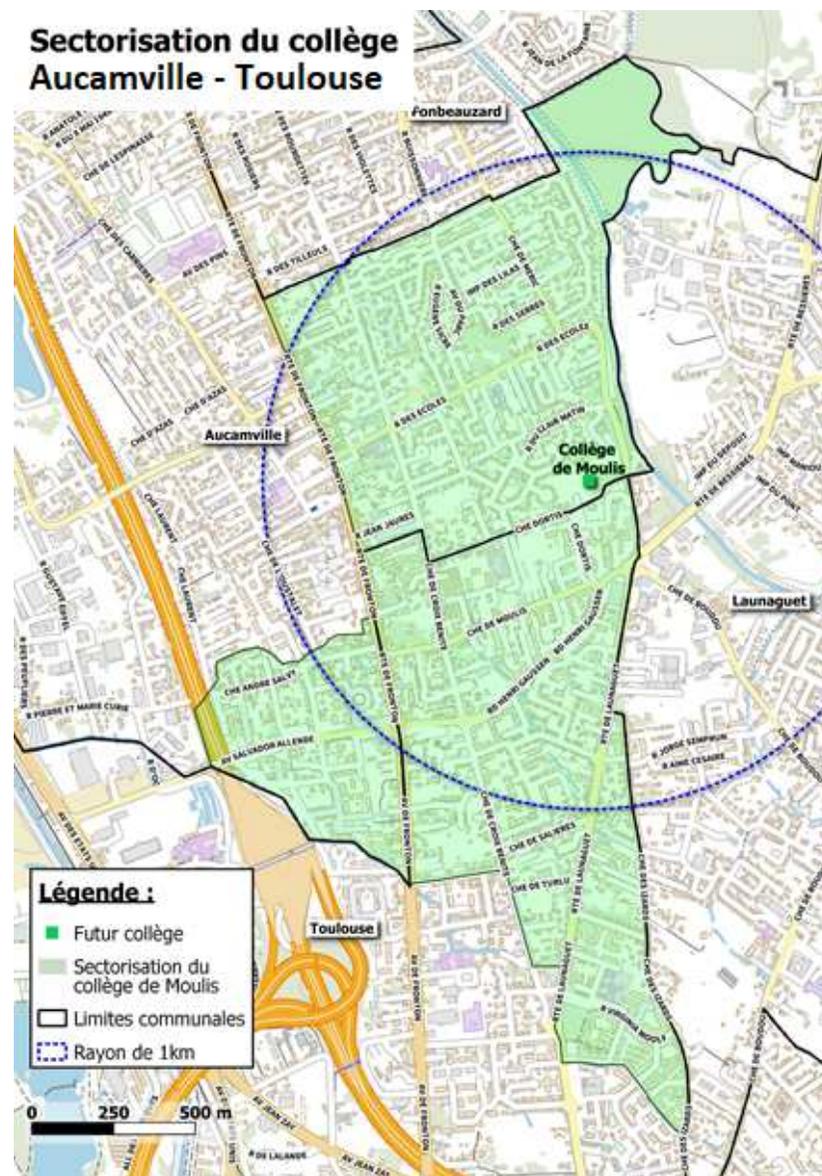
Collèges	capacité de fonctionnement	capacité divisions	R2021	D2021	R2022	D2022	P2023	D2023	P2024	D2024	P2025	D2025	P2026	D2026	P2027	D2027	P2028	D2028	P2029	D2029
AUCAMVILLE Les Violettes	837	31	765	26	761	26	786	27	787	27	833	29	877	31	895	32	909	33	923	33
CASTELGINEST Jacques Mauré	675	25	681	25	657	24	667	24	697	25	694	25	705	25	714	26	718	26	703	26
GRATENTOUR Claude Cornac	675	25	651	23	691	24	707	25	719	26	751	27	778	28	828	29	933	32	1004	35
LAUNAGUET Camille Claudel	594	22	467	18	493	19	489	19	498	18	504	18	515	19	542	21	545	20	551	20
L'UNION Georges Chaumeton	864	32	829	28	874	29	939	31	964	32	995	33	1047	35	1115	37	1197	41	1263	43
PECHBONNIEU Jean Dieuzaide	810	30	796	28	838	29	842	29	871	30	880	30	875	30	853	30	844	30	815	29
TOULOUSE Henri de Toulouse Lautrec	700	28	703	27	682	24	694	25	722	26	763	28	794	29	806	29	791	29	778	27
TOULOUSE Hubertine Auclert	873	33	837	30	838	30	838	30	855	31	858	31	879	32	861	31	852	31	861	31
TOULOUSE Rosa Parks	504	24	478	20	518	21	505	20	522	21	559	22	538	22	542	22	573	24	555	23
<b>Total</b>	<b>6532</b>	<b>250</b>	<b>6207</b>	<b>225</b>	<b>6352</b>	<b>226</b>	<b>6467</b>	<b>230</b>	<b>6635</b>	<b>236</b>	<b>6837</b>	<b>243</b>	<b>7008</b>	<b>251</b>	<b>7156</b>	<b>257</b>	<b>7362</b>	<b>266</b>	<b>7453</b>	<b>267</b>

L'ouverture d'un nouveau collège de type 600 à Aucamville permettra de répondre au mieux à la pression démographique constatée dans ce secteur, particulièrement dans le quartier Moulis à Toulouse. Ce nouveau collège vise ainsi à délester à court terme le collège « Les Violettes » d'Aucamville mais également le collège « Georges Chaumeton » de L'Union, déjà sous pression, qui accueille les élèves du quartier du Moulis. La sectorisation du collège du secteur d'Aucamville-Toulouse intégrera une partie de la commune d'Aucamville ainsi que des quartiers du Nord de Toulouse. L'ouverture du collège d'Aucamville est prévue en septembre 2026.

A noter que l'extension des collèges existants a été également étudiée mais ne paraît pas possible au regard de la configuration de ces collèges et créerait des collèges de plus de 1 000 élèves, difficilement compatibles avec des bonnes conditions de vie scolaire souhaitées par le Département.

C'est pour toutes ces raisons que la création d'un nouveau collège à Aucamville revêt un caractère d'intérêt général.

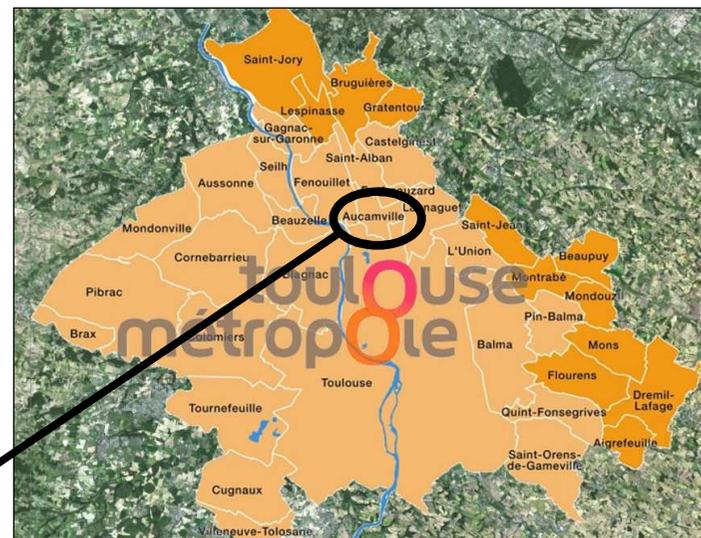
A noter que l'ensemble des collèges réhabilités ou construits par le Département sont des établissements à énergie positive (BEPOS) et qu'une démarche environnementale poussée sera menée sur le projet de ce collège, notamment au regard du cadre environnemental qui l'entoure.



## Le projet de collège du secteur d'Aucamville-Toulouse

Le secteur d'Aucamville - Toulouse voit de nombreux projets urbains se développer et les effectifs de jeunes à scolariser en établissement secondaire grandir.

Une parcelle a donc été proposée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour développer cet établissement au plus près des besoins.



Le nouveau collège devrait s'implanter sur la parcelle n°491 section AE d'une superficie de 24 476 m<sup>2</sup> et appartenant au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Elle fait partie d'une unité foncière à cheval sur les communes de Toulouse et d'Aucamville. La parcelle n°567 section AB, située sur la commune de Toulouse, est entièrement urbanisée et accueille le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille. La parcelle n°87 section AB est quant à elle entièrement boisée.

Le projet du collège du secteur d'Aucamville-Toulouse se démarque par la particularité du site retenu pour l'accueillir. Dans un quartier en cours de densification sur la commune de Toulouse, les enclaves naturelles se réduisent constamment. Le site du projet comporte cependant un boisement, support d'une biodiversité préservée à proximité de l'Hers-Mort.

Cette qualité du site a encouragé l'équipe de concepteurs à s'imprégner des concepts de la démarche « Eviter, Réduire, Compenser (ERC) » existante sur les procédures d'évaluation environnementale pour guider la proposition d'aménagement de ce site. Il s'agit notamment de réinventer la place de la nature en milieu urbain.

Les paragraphes suivants présentent les propositions d'aménagement de cette parcelle qui sont développées par l'équipe de conception retenue.

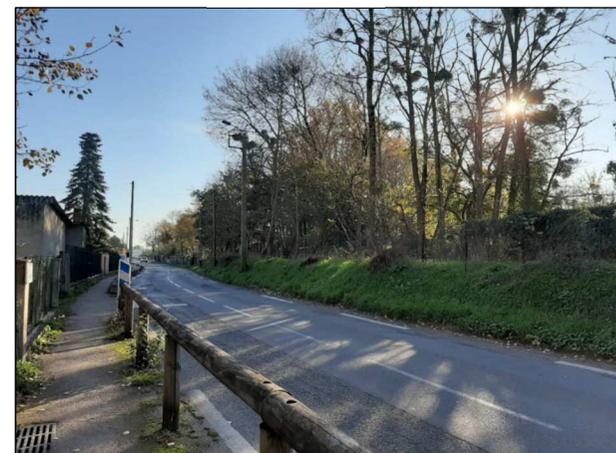


## Le programme

Le site du collège du secteur d'Aucamville-Toulouse devrait comprendre :

- Un collège BEPOS 600 d'une capacité de 720 élèves maximum
- Des logements de fonction
- Une zone de demi-pension
- Un plateau sportif
- Une salle multiculturelle
- La cour de récréation
- Une aire de stationnement pour les véhicules légers (environ 45 places)
- Une aire de stationnement pour les bus
- Une zone de dépose minute
- Une voie verte pour raccorder le chemin Dortis à la rue des Ecoles

Rue des Ecoles



## L'accès et la desserte du futur collège

Le long de la rue des écoles, une bande de terrain sera consacrée à l'aménagement de l'accès au site au sens large (accès VL, Bus, et stationnement Bus, modes doux, parvis) en lien avec l'élargissement de la rue des Ecoles en continuité avec celui du chemin de l'Hers. Pour cela, une étude est programmée par Toulouse Métropole portant sur le réaménagement de la voie publique afin d'accompagner le projet du Collège.

La desserte du Collège se fera par la rue des Ecoles sur la commune d'Aucamville depuis le chemin de l'Hers sur la commune de Toulouse.

Une desserte modes actifs est prévue depuis le chemin Dortis par une voie verte envisagée dans le cadre du projet. Les modes doux seront fortement favorisés avec l'implantation d'un vaste garage à vélo et un raccordement par des voies douces.

Le collège étant en milieu urbain, la desserte en transports en commun sera assurée par le réseau de bus urbains Tisséo. Le parcours du transport scolaire nécessaire aux sorties ponctuelles du collège se fera exclusivement via le Chemin de l'Hers. Les élèves devront y accéder majoritairement à pied, à vélo, en transport en commun ou déposé par des véhicules légers.

## La prise en compte du boisement, comme atout à valoriser

Le projet de paysage devra répondre aux besoins des élèves mais également à ceux des enseignants ainsi que du personnel, tout en s'inscrivant dans ce paysage urbain particulier, à proximité de la continuité écologique de l'Hers-Mort.

Au regard des enjeux environnementaux (biodiversité, évolutions climatiques, qualité du cadre de vie...), le projet souhaite s'appuyer sur le boisement existant, le valoriser et l'amplifier pour asseoir un caractère boisé dominant dans et autour de l'équipement du collège et permettre de développer les continuités végétales. Ainsi, les boisements seront poursuivis, pénétreront sur le parvis, entreront dans la cour et accompagneront l'allée publique piétons-cycles.

Ce projet se placera donc sous le signe du végétal qui sera décliné et présent sous toutes les formes : arborescente, arbustive, buissonnante et des herbacées. Cette végétation locale et adaptée aux conditions et aux évolutions climatiques participera à développer une plus grande biodiversité.

## La prise en compte du site pour la conception du projet du collège

Le terrain d'assise du projet se situe sur un espace libre, plat, légèrement plus haut que la future voie d'accès, rue des Ecoles. Au Nord et à l'Ouest, le site est bordé par une zone d'habitat pavillonnaire. Au Sud, se trouve le vaste ensemble du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF). Un Espace Boisé Classé sépare, dans l'angle Sud-est, la zone dévolue au projet du CDEF. Au débouché de la parcelle sur le chemin de Dortis un bâtiment protégé du XIX<sup>ème</sup> est à conserver et doit être revalorisé dans le cadre du projet.

L'implantation des bâtiments a tout d'abord été guidée par le souhait de composer avec les arbres du boisement présent aux abords de la parcelle, tout en favorisant une mise à distance des espaces du collège par rapport aux nuisances acoustiques de la route.



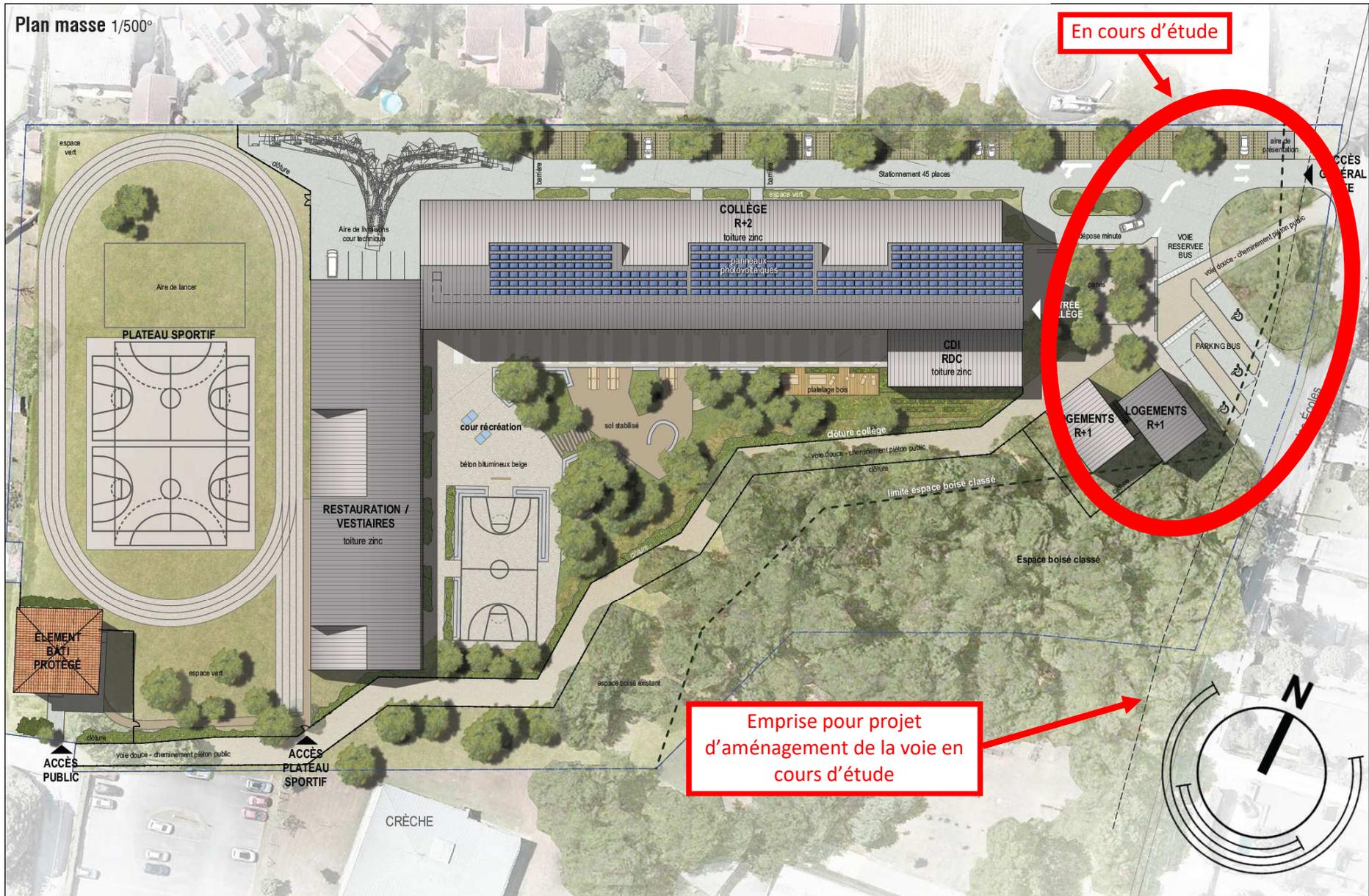
Il en résulte un positionnement du bâtiment principal selon un axe Sud-est/Nord-ouest. D'un point de vue énergétique, cette implantation offrira également une exposition permettant de favoriser les apports solaires sur la façade principale en hiver, tout en facilitant la mise en place d'un système de protections solaires fixes efficaces en été.

Cette implantation en L constituera une enveloppe contenant, intégrant la cour et les espaces couverts extérieurs qui tourneront le dos aux intempéries venant de l'Ouest, et s'ouvriront généreusement au Sud et à l'Est, vers le boisement.

L'implantation, compacte en R+2, optimisera l'occupation de la parcelle, tout en constituant par le bâti un écran visuel et acoustique qui limitera les nuisances par rapport à l'ensemble pavillonnaire voisin.

Les terrains de sports prendront place sur l'espace disponible à l'Ouest.

Plan masse réalisé au stade « concours » - non contractuel et non définitif



En cours d'étude

Emprise pour projet d'aménagement de la voie en cours d'étude

## Les bâtiments envisagés

La disposition des locaux répondra aux objectifs fonctionnels du programme en cohérence avec une démarche de conception sensible aux préoccupations environnementales privilégiant efficacité et sobriété de moyen.

Le bâtiment principal se composera :

- D'un rez-de-chaussée abritant les fonctions d'accueil, de préau et de vie scolaire
- De deux niveaux supérieurs accueillent l'ensemble des locaux d'enseignement.

L'ensemble cuisine et restauration occupera l'aile en retour à l'Ouest.



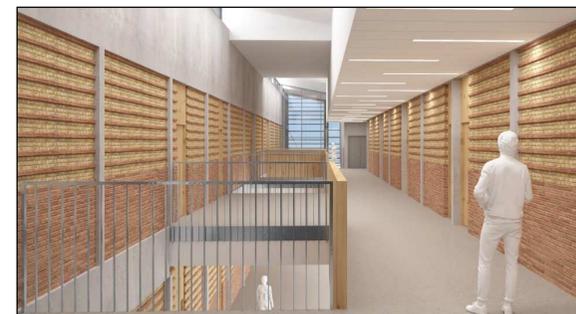
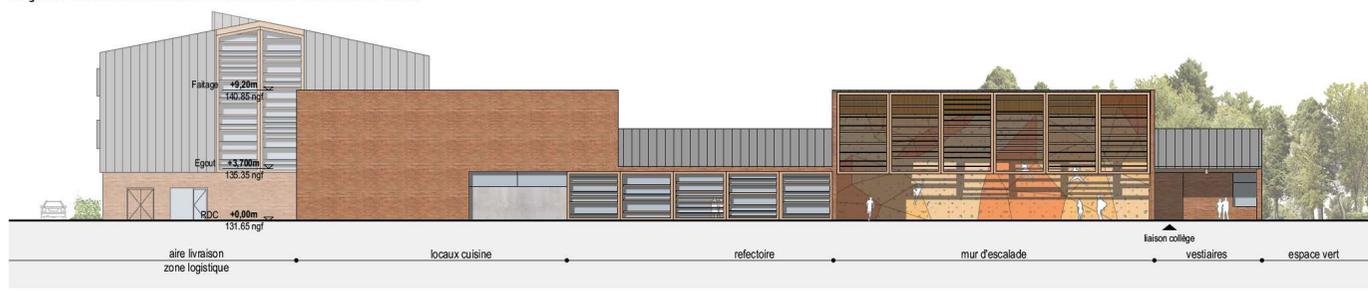
La salle d'activité culturelle sera aménagée dans le bâtiment existant du XIX<sup>ème</sup> siècle. La structure singulière de quatre piles de brique et la charpente bois qui s'y trouve aujourd'hui seront partiellement conservées, adaptées pour permettre l'usage en salle d'activité, et mises en valeur pour conserver l'esprit du lieu.

Plan des façades réalisé au stade « concours » - non contractuel et non définitif

Coupe - façade sur cour de récréation / préau 1/200°



Façade Ouest bâtiment restauration / vestiaires 1/200°



Façade Nord collège 1/200°



Coupe sur restauration et façade sur cour 1/200°

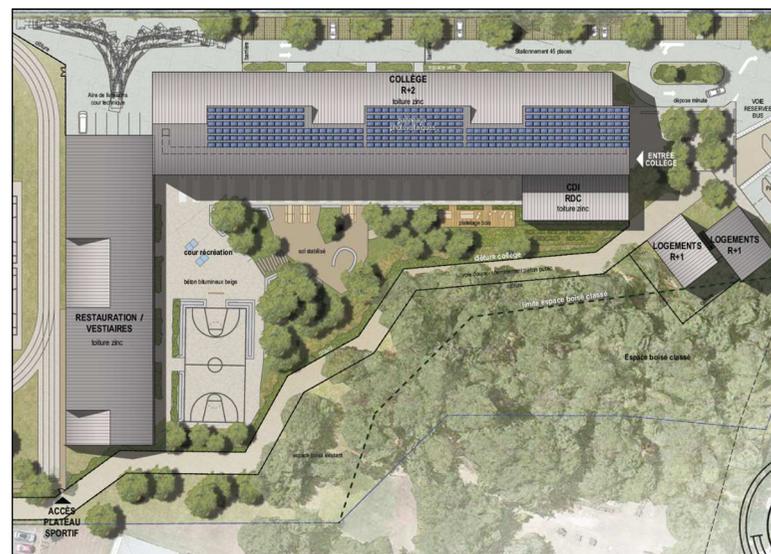


## La cour de récréation et les espaces verts envisagés

Le périmètre de la cour comprendra des secteurs à vocations diverses (zone active/sportive, zone mixte, et zone de repos) qui s'articuleront les uns aux autres par des effets de portes constituées par les îlots de fraîcheur.

Les sols qui constitueront ces secteurs seront adaptés à leurs usages. L'emploi du béton bitumineux sera réservé au secteur du sport/actif ainsi qu'aux déambulations périphériques en pied des bâtiments. Le sol de la zone mixte sera lui constitué de sable stabilisé compacté lié.

Le troisième secteur de repos et de calme sera entièrement végétalisé (enherbement et couvre-sols) et recevra une terrasse bois accueillant le mobilier de pause.



La palette végétale privilégiera les essences locales présentes sur le secteur et dans le boisement et/ou de certaines essences de type méditerranéen adaptées aux périodes de chaleur et sécheresse...). Cette palette sera composée de végétaux représentant les différentes strates de végétation : strate arborescente, strate arbustive, strate buissonnante haute et basse, strate des herbacées.

Les surfaces d'enherbement seront réduites au maximum pour alléger l'entretien. Il est prévu la plantation de végétaux couvre-sols sans entretien.

La palette favorisera le développement de la biodiversité et sera adaptée au public de l'établissement. La totalité des plantations recevront du paillage.



## Compatibilité du projet avec le PADD du PLUi-H en cours d'élaboration

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) traduit le projet du territoire. Il fixe les grandes orientations en matière d'aménagement et d'habitat ainsi que les règles d'occupation et d'utilisation du sol.

Un nouveau document d'urbanisme et d'habitat est en cours d'élaboration à l'échelle des 37 communes membres de Toulouse Métropole.

Le projet de Programme d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi-H a été débattu en Conseil de la Métropole le 6 avril 2023. Il développe les axes stratégiques pour l'aménagement de la Métropole à travers deux parties :

- Le socle, qui définit les principes communs et les orientations du projet d'aménagement
- Le scénario d'accueil et d'aménagement, qui présente les objectifs chiffrés d'accueil du territoire au regard de ses capacités, et décline les grands principes d'aménagement sur le territoire

### **1- Le socle :**

Le socle du PADD vise à développer les axes stratégiques fondateurs du projet d'aménagement à l'horizon 2035. Il s'articule autour de trois grands axes dont l'ordre des orientations ne traduit pas une hiérarchisation entre les objectifs exprimés, mais cherche à refléter à la fois l'inversion du regard sur le développement territorial et la nécessaire lecture transversale des enjeux.

- **Axe 1 : Préserver et valoriser les ressources du territoire**
  - Faire de la Trame Verte et Bleue un élément fondateur du projet Métropolitain
  - Maintenir une agriculture durable en proximité pour garantir le lien des habitants à leur alimentation
  - Préserver et valoriser la ressource en eau
  - Préserver des sols vivants
  - Développer les énergies renouvelables et de récupération
  
- **Axe 2 : Offrir un cadre de vie désirable dans une métropole des courtes distances**
  - Renforcer le lien entre urbanisme et mobilités
  - Faire de la proximité un élément essentiel du cadre de vie et de réponse aux besoins des habitants

- Prendre en compte la vulnérabilité et la santé dans le projet d'aménagement
  - Conforter l'identité du territoire pour renforcer l'attachement des habitants
  - Offrir aux habitants un haut niveau de qualité urbaine et environnementale
  - Offrir à chacun de bonnes conditions d'habitat
- Axe 3 Préparer la métropole de demain : innovante, solidaire et attractive
    - Répondre aux besoins en logements pour tous
    - Conforter la politique d'organisation et de valorisation des activités et espaces économiques
    - Conduire une stratégie foncière métropolitaine ambitieuse pour mettre en œuvre le projet

## **2- Le scénario d'accueil et d'aménagement :**

Le scénario d'accueil et d'aménagement retenu se fonde sur le socle du PADD, d'une part pour estimer le potentiel d'accueil du territoire et la capacité à mobiliser les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés et, d'autre part, pour fixer les objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Toulouse Métropole doit se préparer à accueillir environ 90 000 habitants sur la période 2025-2035, ce qui induit pour le territoire de se mettre en capacité de produire 72 000 logements, de répondre aux besoins des entreprises pour l'accueil de 51 000 emplois et de réaliser les équipements publics et infrastructures accompagnant ce développement pour ses dix années d'application.

De par sa localisation et sa conception, le projet de collège répondra parfaitement aux orientations du PADD du PLUi-H. Il permettra de :

- Limiter la consommation des espaces agricoles et naturels
- Assurer une proximité aux usagers
- Favoriser le développement des mobilités actives
- Préserver les boisements et la biodiversité autant que possible
- Limiter les impacts sur la qualité et la quantité de l'eau
- Réduire les îlots de chaleur urbains
- Développer la performance énergétique et la conception bioclimatique des bâtiments

## Enjeux écologiques - Résultats intermédiaires des inventaires naturalistes au 01 juin 2023

Plusieurs visites de terrain ont été réalisées par les écologues de SIRE Conseil :

- Le 16 février 2023 par Thomas SIRE, visite des extérieurs et des accès au site
- Le 16 mars 2023 par Aurélien SIRAUD et Lisa SCAPS, visite de terrain en compagnie de M.BAK et M. CORTACERO
- Le 12 avril 2023 par Sébastien PUIG, inventaires botaniques
- Le 21 avril 2023 par Aurélien SIRAUD, inventaire diurne de l'avifaune nicheuse et des arbres remarquables, délimitation des zones humides
- Le 17 mai 2023 par Aurélien SIRAUD, inventaire diurne de l'avifaune nicheuse
- Le 30 mai 2023 par Aurélien SIRAUD et Lisa SCAPS, inventaire diurne tous taxons et pose de matériels (piège photo et enregistreur acoustique)

D'autres journées d'expertise sont prévues en juin et juillet pour l'étude de la flore, de l'avifaune nicheuse, des chiroptères et de l'entomofaune. Les enjeux actuels concernant la biodiversité sont susceptibles d'évoluer avec les prochaines visites de terrain prévues au cours des prochains mois.

### **Identification et délimitation des zones humides :**

L'expertise pédologique été réalisée par Aurélien SIRAUD le 21 avril 2023.

La délimitation d'une zone humide réglementaire peut être réalisée en utilisant alternativement les critères pédologiques ou botaniques. L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année, mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes généralement les plus favorables pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Les investigations ont consisté en la réalisation de sondages de reconnaissance pédologique à la tarière à main hélicoïdale de diamètre 7 cm jusqu'à 120 cm de profondeur lorsque c'était possible. Les sondages ont été localisés de manière homogène et en tenant compte de la topographie et de la végétation, lorsqu'elle était présente : au total, 6 sondages ont été réalisés.

**Aucun sondage caractéristique de sols hydromorphes n'a été observé ce qui conduit à conclure à l'absence de zone humide réglementaire pédologique ou botanique. Le sondage 1 présente de nombreux éléments grossiers (galets, graviers) empêchant de creuser plus en profondeur. Il s'agit donc d'un refus. C'est à dire une impossibilité technique de creuser. Aucune interprétation quant à la nature hydromorphique du sol ne peut être réalisée. Le projet n'est donc pas soumis à la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature « loi sur l'eau »**

La carte ci-après présente la localisation des sondages pédologiques au sein de la zone de projet.



### LOCALISATION DES SONDAGES PEDOLOGIQUES

#### Légende

##### Localisation des sondages pédologiques

- Non humide
- Refus

Sources utilisées : 2AU, Terrain SIRE Conseil 2023

Fond de plan utilisé : Google Satellite



Réalisée par Aurélien SIRAUD, le 01 juin 2023  
Vérifiée par Thomas SIRE.



2AU  
34 bis chemin du Chapitre  
31100 TOULOUSE  
05 34 60 96 96  
www.2au.fr



SIRE Conseil  
227 Route de Grenade  
31700 BLAGNAC  
06 12 83 69 35  
www.sire-conseil.fr

### Identification des arbres à enjeux :

Un premier **inventaire visuel et sonore du patrimoine arboré du CEDF 31 a été réalisé en 2021 par l'Office National des Forêts**. Cette étude sera mise à jour et complétée sur l'ensemble des boisements.

Le cabinet SIRE Conseil a mené des investigations supplémentaires pour identifier et caractériser les arbres à enjeux (paysager ou à haute valeur patrimonial au regard de la biodiversité). Cet inventaire a été réalisé par Aurélien SIRAUD le 21 avril 2023.

Au total **35 arbres ont été recensés comme étant remarquables dont 12 selon le critère d'accueil de la biodiversité**. Ces arbres présentent des caractéristiques favorables à l'accueil d'une faune remarquable telles que les coléoptères saproxyliques, ou des espèces cavicoles (recherchant des cavités) telles que certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris.

A ce titre, deux nichées d'Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) ont été détectées dans un robinier faux-acacia et dans un frêne. Cette espèce ne dispose toutefois pas de statut de protection et fait partie des espèces dites « gibier » dont la chasse est autorisée.

Certains de ces arbres présentent des microhabitats qui peuvent être utilisés par les chauves-souris pour l'estivage voire la reproduction (écorces décollées, anciennes loges de pic, carie, etc...). Les données issues des enregistreurs acoustiques, qui seront récupérés et analysés en juin permettront de quantifier l'activité autour de ce boisement et d'observer d'éventuels comportements sociaux traduisant la proximité d'un gîte de chauves-souris.



#### Projet de construction du collège d'Aucamville Préconisations d'étude et de suivi

##### Légende

-  Abattage en 2021
-  Expertise approfondie en hauteur en 2021
-  Surveillance en 2023
-  Surveillance en 2024
-  Pas de surveillance (voir limites de la méthode de diagnostic)



Carte extraite du Diagnostic de 91 arbres réalisé par l'ONF en février 2021 →

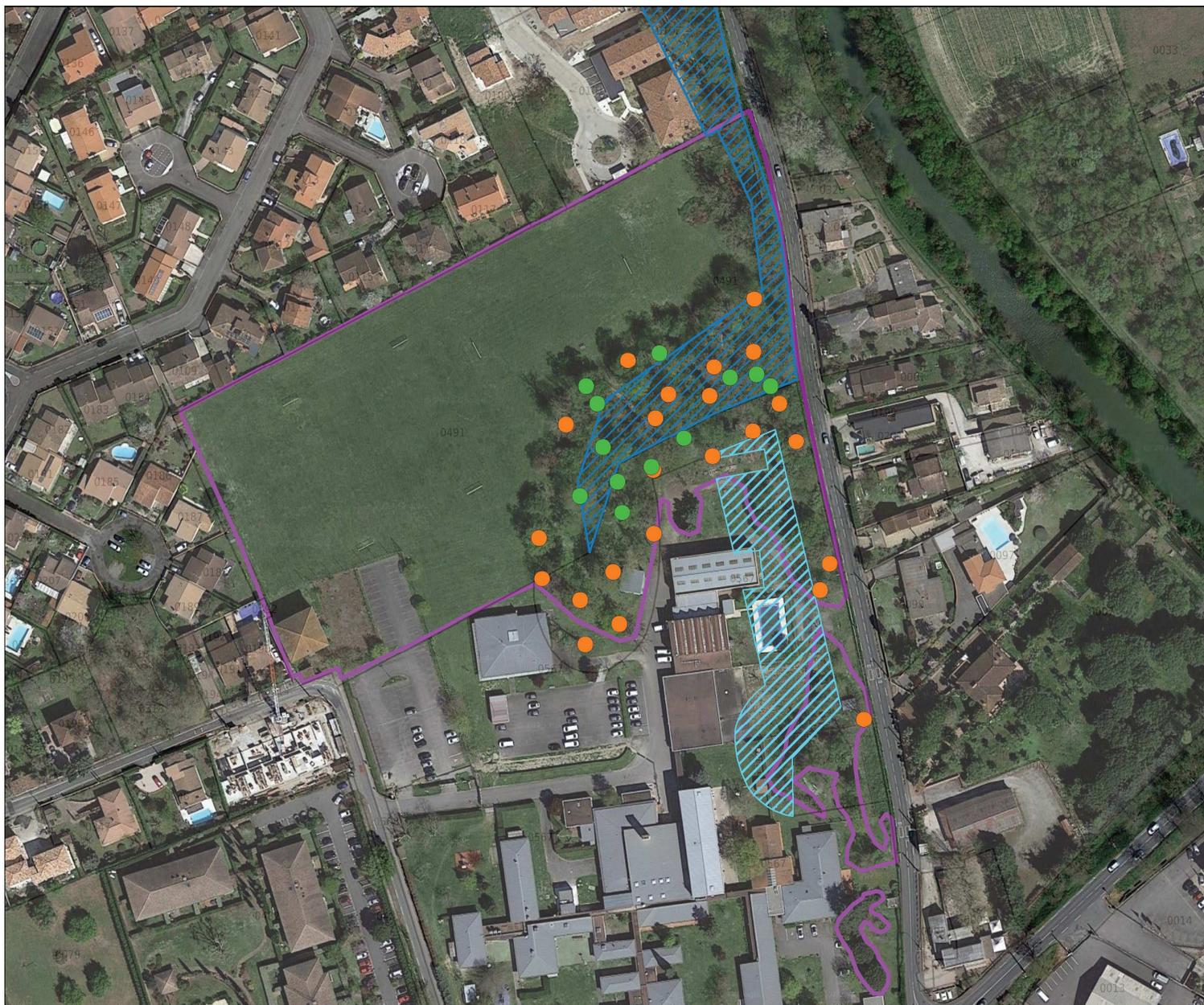
Enfin, une attention particulière sera portée sur la recherche de coléoptères saproxyliques et plus particulièrement de Cerambycidae. Il s'agit d'une famille d'insectes dont certaines espèces sont patrimoniales et présentent un statut réglementaire. L'observation d'imago et la recherche d'indices de présence (trou dans l'écorce) seront étudiées.

Les 23 arbres recensés comme étant remarquables sur le plan paysager ont été définis sur la base de l'âge et du diamètre en fonction de l'espèce ainsi que de la place qu'occupe l'arbre dans l'environnement paysager du site.

L'ensemble des arbres à enjeux vont être identifiés à l'aide d'un marquage couleur sur le tronc. La peinture utilisée sera biodégradable et le marquage couleur sera apposé sur la face Nord de chaque arbre. Lors du **passage d'un expert-géomètre**, ces arbres seront **répertoriés** sur plan avec les **limites** actuelles de l'**EBC** et leur **statut** pourra être défini s'ils sont **impactés ou non par le projet**.

A ce stade des inventaires, la séquence ERC ne peut être détailler finement. Cependant, un évitement géographique de la zone de projet vis-à-vis d'une partie de l'EBC a déjà permis de réduire le nombre d'arbres impactés. En cas de destruction d'un arbre, une phase de compensation sera mise en place avec un coefficient de replantation qui dépendra entre autres du diamètre de l'arbre détruit. Davantage de précisions sur la séquence ERC seront communiquées suite à l'avancée des inventaires naturalistes et au passage du géomètre expert.

La carte présente ci-dessous illustre la localisation de ces arbres à enjeux dans la zone de projet. Les études environnementales sont encore en cours et la localisation des arbres sera faite de manière plus précise par un relevé géomètre.



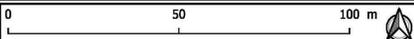
### LOCALISATION DES ARBRES A ENJEUX

#### Légende

-  Zone d'étude
-  Espace boisé classé d'Aucamville
-  Espace boisé classé de Toulouse
- Arbres à enjeux**
-  Selon le critère de la biodiversité
-  Selon le critère paysager

Sources utilisées : 2AU, Terrain SIRE Conseil 2023

Fond de plan utilisé : Google Satellite



Réalisée par Aurélien STRAUD, le 28 juin 2023  
Vérifiée par Thomas SIRE.

 <small>Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme SEBASUD OUEST</small>	<small>2AU 34 bis chemin du Chapitre 31100 TOULOUSE 05 34 60 96 96 www.2au.fr</small>
--	---

	<small>SIRE Conseil 227 Route de Grenade 31700 BLAGNAC 06 12 83 69 35 www.sire-conseil.fr</small>
---	---

**Etat des lieux des connaissances naturalistes sur la zone de projet au 1<sup>er</sup> juin 2023 :**

Suite aux différents inventaires réalisés sur le site une première liste d'espèces d'oiseaux a pu être établie. Ce sont 26 espèces d'oiseaux qui ont été inventoriées dont 17 bénéficiant d'un statut réglementaire.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR Midi-Pyrénées	LR France	Protection	Directive Oiseaux	ZNIEFF	Utilisation du site	Enjeu
<i>Aegithalos caudatus</i>	Orite à longue queue	LC-	LC	Oui	Non	Non	Nicheur possible	Faible
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	LC	LC	Oui	Non	Non	Nicheur possible	Faible
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	LC	VU	Oui	Non	Non	Nicheur possible	Modéré
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset (forme domestique)	NA	DD	Non	Non	Non	Non nicheur	Très faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	LC-	LC	Non	Non	Non	Nicheur possible	Très faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	LC	LC	Non	Non	Non	Non nicheur	Très faible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	LC	LC	Oui	Oui	Non	Nicheur possible	Faible
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	LC	NT	Oui	Non	Non	Non nicheur	Très faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	LC	LC	Non	Non	Non	Non nicheur	Faible
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	LC	LC	Oui	Non	Non	Non nicheur	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	VU	NT	Oui	Non	Non	Non nicheur	Très faible
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	LC	LC	Oui	Oui	Non	Nicheur possible	Faible
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	LC	LC	Oui	Non	Non	Non nicheur	Très faible
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	LC	LC	Oui	Non	Non	Non nicheur	Faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	LC	LC	Oui	Non	Non	Nicheur possible	Faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	LC	LC	Oui	Non	Non	Nicheur possible	Faible
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	LC	LC	Oui	Non	Non	Nicheur possible	Faible
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	NA	NT	Oui	Non		Non nicheur	Faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	LC	LC	Non	Non	Non	Nicheur possible	Très faible
<i>Psittacula krameri</i>	Perruche à collier	NA	NA	Non	Non	Non	Non nicheur	Très faible

Nom scientifique	Nom vernaculaire	LR Midi-Pyrénées	LR France	Protection	Directive Oiseaux	ZNIEFF	Utilisation du site	Enjeu
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	LC	VU	Oui	Non	Non	Nicheur possible	Modéré
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	LC	LC	Non	Non	Non	Nicheur possible	Très faible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	LC	LC	Non	Non	Non	Nicheur avéré	Très faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	LC	LC	Oui	Non	Non	Nicheur possible	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	LC	LC	Non	Non	Non	Nicheur possible	Très faible
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	LC	LC	Oui	Non	Non	Nicheur possible	Faible

L'avifaune inventoriée sur la zone de projet est constituée de plusieurs cortèges :

- Cortège d'espèces urbaines : Mésange bleue, Merle noir, Moineau domestique et Tourterelle turque
- Cortège d'espèces forestières : Grimpereau des jardins, Fauvette à tête noire, Rossignol philomèle, Geai des chênes

Certaines espèces ont été aperçues en halte migratoire et ne sont pas susceptibles de se reproduire sur le site, il s'agit notamment du Pouillot fitis ou encore de l'Hypolaïs polyglotte qui d'ordinaire ne fréquente pas ce genre de milieu. Le Milan noir, l'Hirondelle rustique ou encore le Faucon crécerelle sont des espèces au domaine vital vaste utilisant la zone de manière ponctuelle sans être reproducteur. **La majorité des espèces inventoriées au 01 juin 2023 présente un enjeu sur site faible à très faible. Seul le Serin cini et le Verdier d'Europe présentent un enjeu modéré sur site du fait de leur reproduction possible et d'un mauvais état de conservation de leur population à l'échelle nationale.**

Sur le plan botanique, les habitats naturels de la zone d'étude correspondent à des habitats dégradés non patrimoniaux. Une espèce végétale protégée a toutefois été inventoriée à proximité immédiate de la zone de projet. Il s'agit de *Crassula tillaea* (la Mousse fleurie), une espèce commune dans la région toulousaine, qui figure à l'article 1 de la liste des espèces végétales protégées en région Midi-Pyrénées (2004). Sa localisation est présentée sur la carte suivante.



**LOCALISATION DE LA FLORE PATRIMONIALE**

**Légende**

-  Station de *Crassula tiliaea*
-  Aire d'étude immédiate

Sources utilisées : 2AU, Terrain SIRE Conseil 2023



Réalisée par Aurélien SIRAUD, le 01 juin 2023  
Vérifiée par Thomas SIRE.

 2AU  
Atelier d'Aménagement et d'Urbanisme  
SEBA SUD OUEST  
34 bis chemin du Chapitre  
31100 TOULOUSE  
05 34 60 96 96  
www.2au.fr

 SIRE Conseil  
227 Route de Grenade  
31700 BLAGNAC  
06 12 83 69 35  
www.sire-conseil.fr

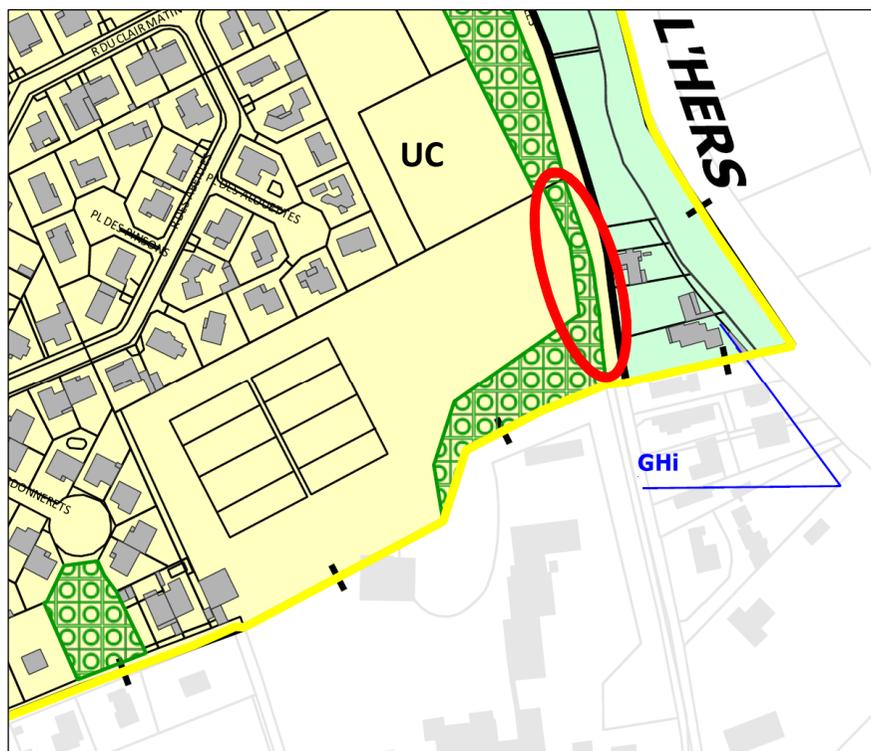
## Les évolutions du document d'urbanisme proposées

→ La modification des pièces graphiques du règlement

Au regard du projet de collège, la seule modification des pièces graphique du règlement du PLU d'Aucamville sera un déclassement partiel de l'Espace Boisé Classé au niveau de la zone d'accès du collège et de l'élargissement de la rue des Ecoles.

Le projet de conception du collège et le projet d'aménagement de la voirie sont en cours d'étude.

L'avancée des études permettra de définir plus précisément l'impact sur l'EBC et le boisement tout en essayant d'éviter au maximum de toucher aux boisements existants.



Secteur concerné par le déclassement de l'EBC

→ La modification des pièces écrites du règlement

Le projet de collège se situe en zone UC (zone urbaine mixte à dominante pavillonnaire) du PLU d'Aucamville.

Le règlement de cette zone permet la réalisation du collège mais il conviendra d'y apporter quelques modifications mineures notamment au niveau des clôtures et des toitures ainsi que de l'implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété.

→ Le reclassement en EBC de tout le boisement qui sera préservé

En fonction des résultats définitifs des inventaires écologiques qui seront connus à l'automne 2023, les boisements préservés pourront être reclassés en EBC afin d'assurer le maintien de la biodiversité sur le site.

## Déroulement de la procédure

